

Compte rendu du Conseil Municipal de Rebigue

Séance du 23 Janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 janvier, à 18 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jacques CHARRIE, Maire de la commune.

Date de la convocation : 20/01/2025

Présents : Marie ALLIER, Nicolas BONNEAU, Sébastien CARRIERE, Jacques CHARRIE, Françoise FABIE, Jacques GAMBELIN, Vivien LAGARDE, Hélène VIRVES-PHELIPPONNEAU

Absent(s) excusé(s) : Dominique LOUZON, Ingrid TRAISNEL (proc. Sébastien CARRIERE), Laurence DELETRE (proc. Françoise FABIE)

Secrétaire de séance : Hélène VIRVES-PHELIPPONNEAU

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance n°2024-05 du Conseil Municipal du 18 Novembre 2024
- Autorisation d'engagement des crédits d'investissement pour l'année 2025
- Construction d'une médiathèque et de locaux techniques et associatifs – Adoption du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle rectifiée :

Approbation du Procès-Verbal de la Séance n°2024-05 du 18 Novembre 2024 :

Le procès-verbal de la séance du 18 Novembre 2024 est adopté **à l'unanimité des membres présents et représentés, avec 10 voix pour.**

1) Autorisation d'engagement des crédits d'investissement pour l'année 2025 :

Il est possible d'engager, avec l'autorisation du Conseil Municipal, des crédits d'investissement avant que le Budget Primitif ne soit voté, dans la limite d'un quart des crédits votés l'année précédente.

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à engager lesdits crédits dans la limite de

$$\frac{(1\,074\,676.82 - 20\,376.82)}{4} = \underline{\underline{263\,575\,€}}$$

Il propose de répartir ces crédits selon les chapitres et articles tels que suit :

<u>Dépenses d'investissement</u>		
Compte 203 (Chapitre 20)	Frais d'études, recherche développement	20 000 €
Compte 2131 (Chapitre 21)	Bâtiments Publics	200 000 €
Compte 2151 (Chapitre 21)	Réseaux de Voirie	20 000 €
Compte 2151 (Chapitre 21)	Autres Réseaux	23 575 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés avec 10 voix pour, décide d'autoriser le Maire à engager des crédits d'investissement au titre de l'année 2025 pour le montant maximal présenté précédemment et de valider la répartition ci-dessus.

2) **Construction d'une médiathèque et de locaux techniques et associatifs – Adoption du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle rectifiée :**

Une délibération a été prise le 22 juillet 2024 afin d'adopter le programme ainsi que l'enveloppe financière relatifs à la construction de la future médiathèque, présentés par l'Agence Technique Départementale (HGI – ATD31).

Suite à une erreur de transcription, il importe de délibérer de nouveau afin de rectifier les montants prévisionnels approuvés dans la délibération n°2024-28.

L'enveloppe financière globale rectifiée présente un coût estimé à 1 050 000 euros hors taxes dont 900 000 euros hors taxes alloués aux travaux et 150 000 euros hors taxes prévus pour l'ensemble des services nécessaires pour mener à bien l'opération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés, avec 10 voix pour, décide d'adopter le programme des travaux du projet de Médiathèque présenté par l'agence HGI-ATD31, ainsi que le montant de l'enveloppe globale tel que rectifié précédemment.

Questions diverses :

Après que le problème ait été porté devant l'opérateur Orange, la ligne téléphonique de la salle polyvalente, réservée aux urgences et en panne depuis peu, a été rétablie le jeudi 23 janvier

Une demande de prêt de la salle polyvalente a été adressée à la Mairie : un groupe d'assistantes maternelles souhaiterait disposer de la salle une fois par mois pour réaliser des ateliers avec les enfants. Après échanges entre les élus, il semble que le règlement général ne prévoit pas cette utilisation, aussi cette demande ne pourra malheureusement pas recevoir une réponse positive.

En l'absence d'autre question diverse, la séance est levée à 19h et la parole est donnée au public.

Le Maire,
Jacques CHARRIE

